

Pré-diagnostic pour l'étude Cas par Cas

Projet de construction de serres agricoles verres

BIAS (47)



CLIENT

Nom	SCEA TOMATEC
Adresse	1 rue de Lapermenade, 47300 BIAS
Interlocuteur	M Jonas HOLLAAR

ECR ENVIRONNEMENT

Chargé d'affaires	Cyril LAVOYE
Chargé d'étude	Clémence PORTAL

Date	Indice	Observation / Modification	Rédacteur	Vérificateur
Octobre 2025	01	Pré-diagnostic écologique	C.PORTAL	C. LAVOYE

Rédacteur	Contrôle interne
	

SOMMAIRE

1.	<u>PREAMBULE</u>	<u>4</u>
2.	<u>NATURE ET DESCRIPTION DU PROJET</u>	<u>5</u>
3.	<u>ENVIRONNEMENT.....</u>	<u>6</u>
3.1.1.	<i>Zonages milieux naturels.....</i>	<i>6</i>
3.1.2.	<i>Inventaire faune</i>	<i>13</i>
3.1.3.	<i>Recommandations vis-à-vis du projet et préconisations clefs.....</i>	<i>17</i>
4.	<u>ANNEXES.....</u>	<u>19</u>
4.1.	LISTE DES ESPECES FAUNISTIQUES RELEVÉES	19

1. PREAMBULE

Dans le cadre d'un projet de construction de serres agricoles sur la commune de Bias et vis-à-vis du Code de l'Environnement, le client **M. HOLLAAR** a sollicité le cabinet « **Atelier d'architecture Frédéric Joly** » afin de suivre le dossier.

La société **ECR Environnement**, dans le cadre du projet, est en charge de l'évaluation au cas par cas.

Cette étude a pour objectif de définir l'état initial, d'évaluer l'impact après réalisation des nouveaux ouvrages et de rappeler les obligations et réglementations auxquelles l'aménagement est soumis.

Par la suite, des mesures correctives et/ou compensatoires pourront être mises en place pour limiter les impacts vers les milieux récepteurs.



2. NATURE ET DESCRIPTION DU PROJET

L'aménagement a pour objectif la démolition de 9 068,20 m² de serres et la construction de 26 544 m² de serres ainsi que la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales. Le projet est situé 1 rue de Lapermenade sur la commune de Bias (47300), dans le Lot-et-Garonne (voir Annexe 3 – Plan de situation). La situation cadastrale est présentée dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Localisation du site

Département	Commune	Section	Parcelle
Lot-et-Garonne	Bias	AK	28, 29, une partie de la parcelle 42

Les coordonnées géographiques sont les suivantes :

Tableau 2 : Coordonnées géographiques du site

Système de coordonnées	X (m)	Y (m)	Z (m NGF)
Lambert 93	515336,81	6371568,70	59,12

Le site couvre une superficie de 47 814 m².

3. ENVIRONNEMENT

A ce jour, une partie de la surface du projet est occupée par des serres agricoles plastiques en partie destinées à être démolies. Le reste de la parcelle est occupée par une pelouse non cultivée. Ce site d'étude se situe dans un secteur agricole, à proximité de serres et de champs cultivés et non cultivés ainsi que de quelques habitations.



Figure 1 : Photos du site. Octobre 2025.

3.1.1. Zonages milieux naturels

Source : geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr

Conservatoire des espaces naturels (CEN)

Les 29 Conservatoires d'espaces naturels contribuent à mieux connaître, préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel et paysager notamment par la maîtrise foncière. Les Conservatoires interviennent aussi par la maîtrise d'usage au moyen de conventions de gestion principalement.

Aucun site du CEN Nouvelle-Aquitaine se trouve sur la commune de Bias (47).

Parc naturel régional

Les parcs naturels régionaux ont pour objectif d'établir « une politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire » selon l'article L333-1 du Code de l'Environnement. Ses objectifs sont la protection et la gestion de la biodiversité ainsi que du patrimoine culturel à large échelle, la bonne gouvernance et l'accueil du public. Un parc national est classiquement composé de deux zones : le cœur de parc et une aire d'adhésion.

Le site d'étude n'est pas concerné par un parc naturel régional, le plus proche étant le parc naturel régional des Landes de Gascogne (FR8000018) situé à 58 km à l'Ouest.

Natura 2000

Les sites Natura 2000 forment un réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciale (ZPS) selon la directive Oiseaux et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) selon la directive Habitats, Faune, Flore. Le réseau Natura2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique et d'assurer un état de conservation favorable des habitats naturels d'espèces de la flore et de la faune sauvage.

Le site Natura 2000 de type ZSC le plus proche (figure) est (« Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes », FR7200733) situé à 8 km à l'Est et (« Site du Griffoul, confluence de l'Automne », FR7200798) situé à 10 km à l'Ouest.

Tandis que la zone Natura 2000 de type ZPS la plus proche se trouve à 45 km au Sud (« Vallée de la Garonne de Muret à Moissac », FR7312014). **L'aménagement ne se situe pas dans l'emprise d'une zone Natura 2000.**

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Une ZNIEFF se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire. Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Le site n'est pas directement concerné par une ZNIEFF. Cependant, il est situé à proximité d'une ZNIEFF de type 2 à 2,7 km au Nord (« VALLEES DE LA LEDE, DE LA LEYZE ET DU LAUSSOU », 720012898), mais aussi (« Coteaux de la Masse », 720012957).

Une ZNIEFF de type 1 est également située à 3 km au Nord (« PRAIRIES HUMIDES DES VALLÉES DE LA LEDE, DE LA LEYZE ET DU LAUSSOU », 720020085), mais aussi (« Pelouses calcicoles de la Masse », 720020118) à 5 km au Sud du site d'étude.



Localisation des ZNIEFF(s)

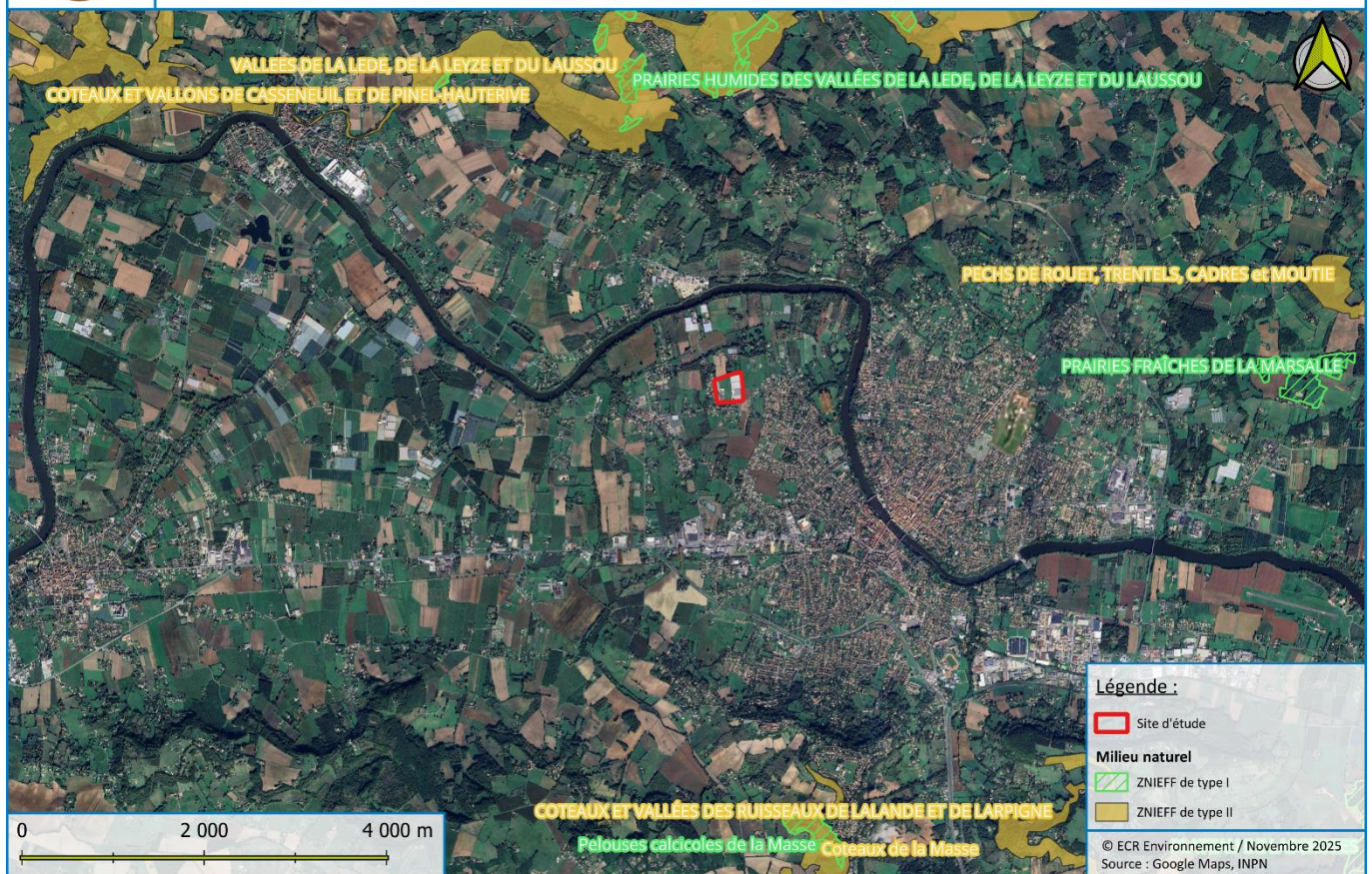


Figure 2 : Carte de localisation des ZNIEFF à proximité du projet d'étude

Grand site de France

L'attribution du label « Grand site de France » est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet. Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées (Source : <http://www.grandsitedefrance.com>).

La commune de Bias n'est pas concernée par ce label.

Arrêté de Protection Biotope (APB)

L'arrêté de protection de biotope a pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental, dont la mise en œuvre est relativement souple. En effet, la plupart des arrêtés de protection de biotope font l'objet d'un suivi soit directement à travers un comité placé sous l'autorité du Préfet, soit indirectement dans le cadre de dispositifs tels que Natura 2000 et par appropriation par les acteurs locaux.

L'aménagement agricole n'est pas concerné par un Arrêté de Protection de Biotope. L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à 10 km à l'Ouest du projet, il se nomme l'Automne (FR3800555).

Réserves naturelles

- Réserves Naturelles Régionales

Le classement des réserves naturelles régionales est de la compétence du Conseil Régional qui peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer des territoires présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels.

Aucune Réserve Naturelle Régionale n'est présente sur le site d'étude.

- Réserves Naturelles Nationales

Les Réserves Naturelles Nationales ont pour but de protéger d'une manière forte un patrimoine naturel d'intérêt national. La réserve naturelle est classée par décret ministériel. Un gestionnaire de la réserve est désigné par l'Etat. Une réglementation et une servitude d'utilité publique sont mises en place afin de garantir la protection des espèces et des milieux naturels. Le principe à observer est l'interdiction des activités nuisibles à la protection de la nature.

Le site d'étude n'est concerné par aucune Réserve Naturelle Nationale.

- Réserves de Biosphère

Une réserve de biosphère est un espace terrestre ou marin désigné internationalement dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère. Ce réseau mondial tend à promouvoir une relation équilibrée entre l'homme et la nature, et à faciliter la coopération dans le domaine de la recherche, notamment à travers les réserves transfrontalières.

Le site n'est pas concerné par une réserve de Biosphère.

- Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS)

Les réserves naturelles sont une association au titre de la loi de 1901. Elle est soutenue par l'Etat sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie, par certaines collectivités ou encore par divers mécènes. Elles visent à protéger, gérer et faire découvrir les espaces de nature. Pour cela, elles mettent en place avec l'appui des préfets, des décrets visant à réglementer les activités sur certains sites naturels. Ces réserves sont définies par l'article L332-1 du Code de l'Environnement.

Aucune réserve naturelle n'a été identifiée à proximité du site.

Zones humides

- Zone RAMSAR

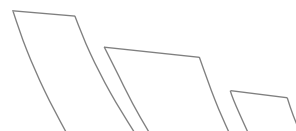
La Convention RAMSAR s'applique aux zones humides. Ces milieux doivent avoir une importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique. Les critères concernant les oiseaux d'eau ont été les premiers à être pris en compte ; les autres valeurs et fonctions de ces zones sont aujourd'hui intégrées.

Le site d'étude du projet n'est pas concerné par une zone Ramsar.

- Zones Humides Effectives

L'Agence de l'eau Adour-Garonne contribue à l'amélioration des connaissances sur les zones humides du bassin. Elle est appuyée pour cela par le Forum des Marais Atlantiques (FMA) qui assure l'assistance technique, la réception et la compilation des inventaires financés par l'Agence de l'eau. Ces données proviennent d'inventaires financés par l'Agence de l'eau ou fournis par des acteurs de terrain et répondant aux critères exigés. L'identification et la délimitation technique des zones humides élémentaires est faite par prospection de terrain.

Des zones humides effectives ne semblent pas présentes au sein de l'emprise du site, les plus proches se situent cependant à 900 m à l'Ouest et au Nord-Est du projet (figure ci-dessous).



Localisation des ZHE

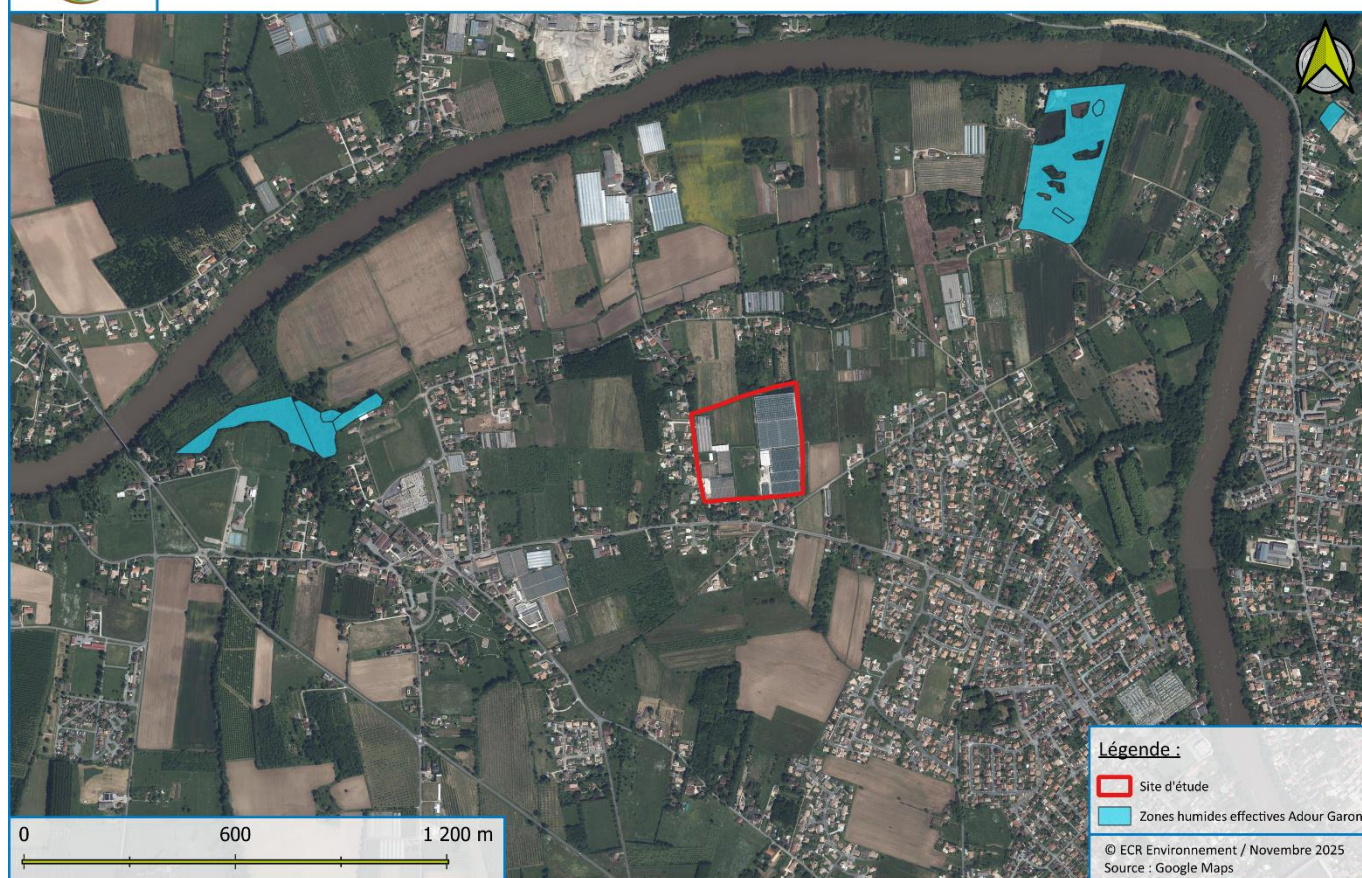


Figure 3 : Carte des ZHE à proximité du site

- Zones Humides Potentielles

La prédiction des zones humides est un enjeu majeur pour concevoir et mettre en œuvre une politique nationale cohérente visant à la préservation de ces écosystèmes fragiles mais essentiels. Les zones humides sont des milieux fortement liés à la situation topographique, conditionnée par la géomorphologie, les précipitations ou encore le dénivelé du cours d'eau. Elles représentent en quelque sorte l'enveloppe extérieure maximale d'extension des zones humides. L'utilisation d'un modèle national permet de représenter ces potentielles zones humides, selon plusieurs classes de confiance. La confirmation d'un site de type zone humide, doit s'évaluer par relevés sur le terrain.

D'après la carte des milieux potentiellement humides de France, le site pourrait être situé dans une zone humide (probabilité assez forte à forte) en relation avec les cours d'eau à proximité.

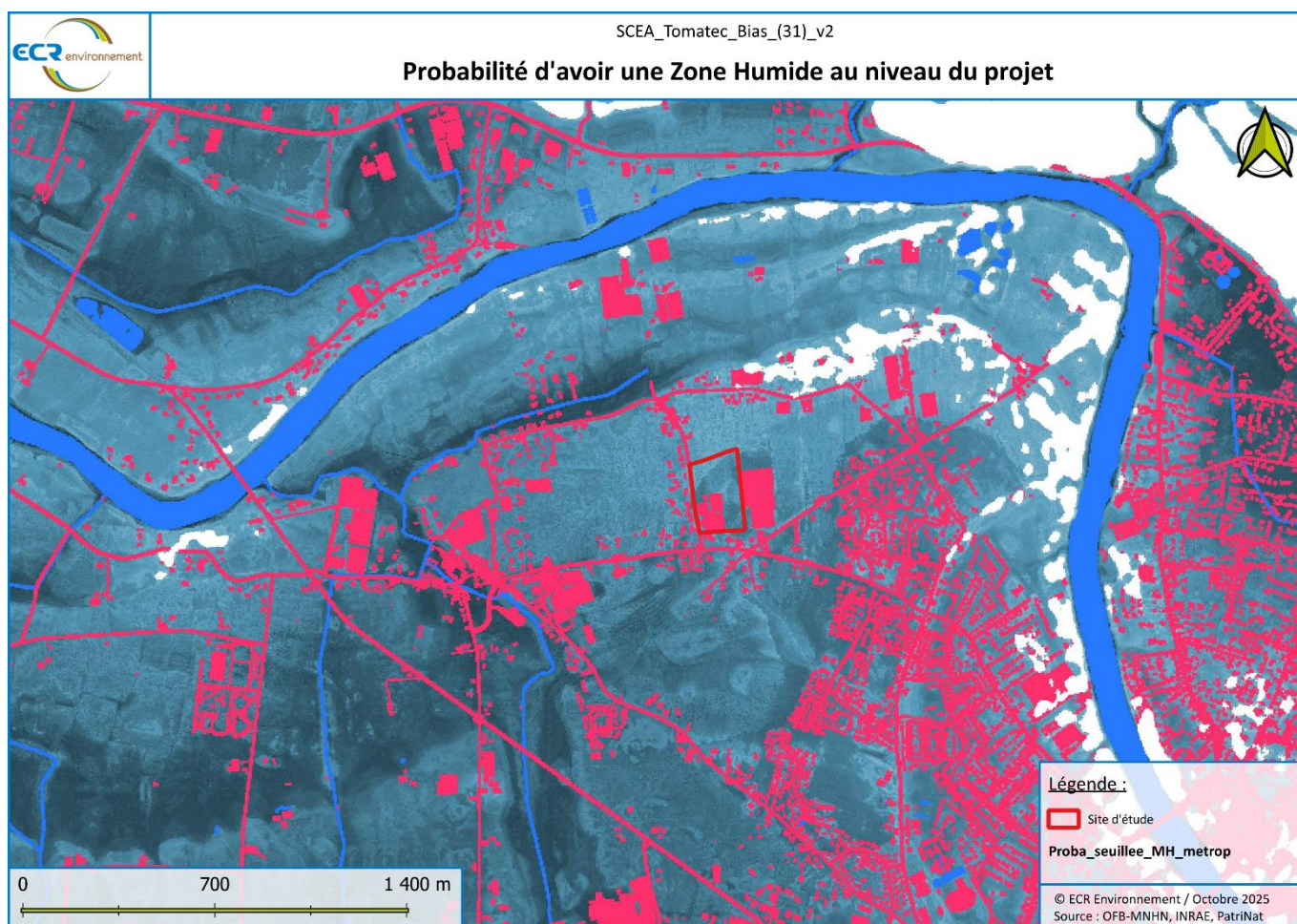


Figure 4 : Extrait de la carte de milieux potentiellement humides de France

Les investigations réalisées à l'aide d'une tarière manuelle et de la pelle mécanique ont permis de confirmer que la zone d'étude ne correspond pas à une zone humide. Aucunes traces rédoxique ni réductique n'ont été observés.

Tableau 3 : Synthèse du diagnostic pédologique zone humide

Sondage / Fouille	Prof. (cm)	Traits d'oxydo-réduction	Classe GEPPA	Description	Prof. d'eau (cm)	Résultat
PM1	0 - 20	-	I	Limon argileux marron foncé (terre végétale)	-	Non humide
	20 - 110	-		Limon argileux ocre		
	110 - 180	-		Sable argileux ocre avec galets (1-20 cm), horizon de transition		
	180 - 250	-		Sable à galets (1-20 cm) ocre clair		
PM4	0 - 20	-	I	Limon argileux marron foncé (terre végétale)	-	Non humide
	20 - 70	-		Limon argileux ocre		
	70 - 170	-		Sable argileux ocre avec galets (1-20 cm), horizon de transition		
	170 - 190	-		Sable à galets (1-20 cm) ocre clair		
S1	0 - 30	-	I	Limon argileux marron foncé (terre		Non humide

Sondage / Fouille	Prof. (cm)	Traits d'oxydo-réduction	Classe GEPPA	Description	Prof. d'eau (cm)	Résultat
S2			I	végétale)		Non humide
	30 - 60	-		Limon argileux ocre		
	0 - 30	-		Limon argileux marron foncé (terre végétale)		
	30 - 60	-		Limon argileux ocre		

Lors de notre passage un patch avec de la végétation humide (*Cyperaceae*) a été observé. Aucun marqueur pédologique n'est ressorti. Cela s'explique par la mauvaise gestion des eaux pluviales des serres à l'Ouest du site d'étude qui implique une stagnation d'eau pluviale.



Figure 5 : Végétation humide proche des serre Ouest

Au regard, de la nature anthropique de la stagnation et de l'absence de marqueurs dans le sol, nous ne considérons pas cette espace comme une zone humide fonctionnel. **Par ailleurs, selon les sondages et fouilles au droit du site, la zone où le projet sera implanté n'est pas considérée humide selon l'arrêté de juin 2008.**

Continuités écologiques

La Trame verte et bleue (TVB), constitue l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement. Il s'agit d'un outil de préservation de la biodiversité s'articulant avec l'ensemble des autres outils (stratégie de création des aires protégées, parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, Natura 2000, parcs naturels régionaux, plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, etc.) encadrés par la stratégie nationale de biodiversité 2022-2030. La TVB concerne à la fois les milieux terrestres (trame verte) et les milieux aquatiques (trame bleue). Elle est formée d'un réseau de continuités écologiques qui comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

Dans le secteur, ce sont les cours d'eau qui ont le rôle de corridors écologiques. Ainsi, au niveau de la zone d'étude, le Lot contribue à la continuité écologique (selon la Trame Bleue, SRCE Aquitaine), c'est-à-dire à la connexion entre les réservoirs de

biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les cours d'eau classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article L. 371-1 III et R. 371-19 IV du code de l'environnement). Alors, de par la présence des 3 cours d'eau à proximité du site énoncés plus haut, une continuité écologique selon la Trame Bleue se trouve sur le secteur (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

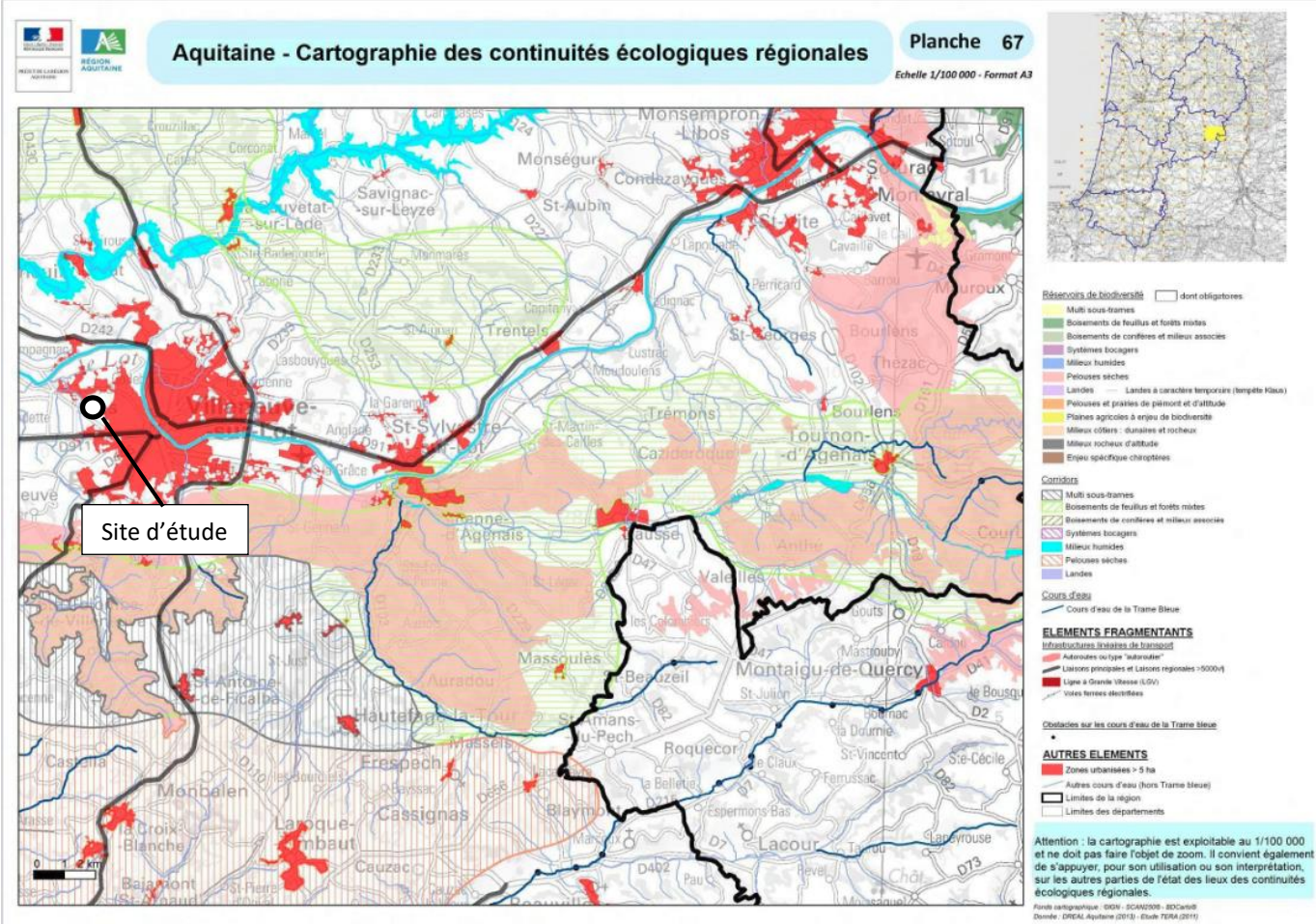


Figure 6 : Représentation des continuités écologiques en fonction du projet d'étude
(Source : www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr)

3.1.2. Inventaire faune

Bibliographie

Afin de connaître et d'intégrer les sensibilités des espèces et milieux présents ou potentiellement présents au niveau du site d'investigation et de leur aire d'affluence, différents organismes ressources ont été consultés dans le cadre de cette étude (tableau ci-dessous), les données récoltées sont limitées à la commune de Bias (47) au vu de la localisation du site.

Tableau 4 : Ressources consultées dans le cadre de l'inventaire bibliographique

Organisme	Date	Nature des données recueillis
Faune Nouvelle Aquitaine	Octobre 2025	Analyse des données faune locale
Observatoire Fauna Nouvelle Aquitaine	Octobre 2025	Analyse des données faune locale
INaturalist	Octobre 2025	Analyse des données faune locale
RA-NA	Octobre 2025	Analyse des données faune locale

Organisme	Date	Nature des données recueillies
Observatoire National des Mammifères	Octobre 2025	Analyse des données faune locale

INPN : Inventaire national du patrimoine naturel *(source habituellement consultée mais non disponible lors des recherches bibliographiques de cette étude)

Concernant l'avifaune et l'entomofaune, en raison d'un grand nombre de données inventoriées dans la bibliographie, seules les espèces patrimoniales sont présentées dans les tableaux suivants. L'aire d'étude comprend l'emprise stricte du site et une bande tampon de 50 m.

Tableau 5 : Faune patrimoniale citée dans la bibliographie et potentialité au regard de l'aire d'étude (50 m)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu régional (Nouvelle Aquitaine)	Potentialité sur l'aire d'étude
Avifaune			
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Notable	Oui
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Fort	Oui
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Fort	Oui
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Notable	Non
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Fort	Oui
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Notable	Oui, zone d'alimentation
Heron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Notable	Oui
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Fort	Non
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Fort	Oui, zone d'alimentation
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Notable	Oui, zone d'alimentation
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	Notable	Non
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Notable	Non
Mésange nonette	<i>Poecile palustris</i>	Notable	Non
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Modéré	Oui, zone d'alimentation
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Très fort	Oui, zone d'alimentation
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Notable	Oui
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Fort	Non
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Fort	Non
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Fort	Oui
Mammifères			
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Modéré	Oui
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	Notable	Oui
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Modéré	Oui
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Modéré	Oui
Herpétofaune			
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Modéré	Oui
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Modéré	Oui
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Modéré	Oui
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	Notable	Oui
Entomofaune			
Azuré des Anthyllides	<i>Cyaniris semiargus</i>	Notable	Non



(Source FAUNA (Coord.) 2020)

Méthodologie

Une campagne de terrain a été organisée le 20 octobre 2025. Celle-ci avait pour objet le recensement des espèces fauniques présentes sur l'ensemble de la parcelle concernée par le projet en s'étendant sur une bande de 50 m alentour. Cet inventaire flash n'a pas suivi de protocoles stricts relatifs à la recherche spécifique de certaines espèces, mais au parcours de l'intégralité de la zone, en relevant tous les éléments permettant d'identifier la faune sauvage présentes sur site (observation directe, chant, traces).

Cet inventaire s'est déroulé en fin de période d'activité. De ce fait, les espèces De l'avifaune observées sont seulement des espèces hivernantes ou sédentaires. Pour les autres cortèges, seuls les mammifères pouvaient être observés/relevés à cette période. La météo à tout de même permis d'observer quelques espèces des autres cortèges bien que la période n'y était pas favorable.

La liste complète des espèces animales inventoriées dans l'aire d'étude du projet ainsi que leur statut de protection se trouve en annexe de ce rapport.

Tableau 6 : Détails de la campagne de terrain (faune)

Date du relevé réalisé	Nébulosité	Vent	Pluie	Température moyenne
Inventaire diurne				
20/10/2025	Partielle	Faible	Intermittente	20°C

Résultats de l'inventaire

L'unique campagne d'inventaire a mis en évidence la présence de **18 espèces faunistiques** dans la zone d'étude. Les taxons les plus représentés sont les oiseaux. Cela peut s'expliquer par le contexte agricole et anthropique des parcelles utilisées ainsi que la période d'intervention.

La majorité des espèces relevées sont donc des **oiseaux** (15 espèces au total). La protection nationale (Article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) est effective sur 12 espèces. Parmi elles, 5 espèces sont à enjeux de conservation, il s'agit du Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) classée « vulnérable » en France, du Gobemouche gris (*Muscicapa stria*), espèce « quasi-menacée » en France, du Moineau domestique (*Passer domesticus*) espèce classée « préoccupation mineure » en France mais à enjeu dit, Notable de conservation à l'échelle de la région ainsi que du Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) classée « quasi-menacée » en France et du Milan royal (*Milvus milvus*) classée « quasi menacé » en France et à enjeux Très fort en Nouvelle Aquitaine. Ces espèces ont été contactées aux abords du site d'étude. Les autres espèces contactées sont qualifiées d'ubiquistes c'est-à-dire qu'elles fréquentent une large gamme d'habitats, certaines sont mêmes inféodées aux milieux anthropisés.

Concernant les **amphibiens**, une seule espèce a été recensée, il s'agit de *Pelophylax sp.*. Sans investigations plus précises (chant, génétique...) la détermination de l'espèce reste incertaine. Il est cependant probable qu'il s'agisse, au regard de la qualité du milieu, largement anthropisé, de la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) (en raison de sa grande tolérance à l'anthropisation de ses habitats et du fait qu'elle soit localement majoritaire). Cette espèce est protégée en France au titre de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. De ce fait, la destruction et la perturbation des individus de cette espèce sont interdites sur l'ensemble du territoire. Cependant, bien que protégée nationalement, cette espèce a été introduite en Nouvelle Aquitaine et représente donc localement de faibles enjeux de conservation.

Concernant les **reptiles**, une espèce a été observée lors de l'inventaire. Il s'agit de la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) une couleuvre que l'on retrouve souvent proche des cours d'eau. Cette dernière s'y nourrit d'amphibiens, c'est sans doute pour cela qu'un individu a été observé à proximité des fossés en eaux dans lesquels les amphibiens ont également été observés. La parcelle offre donc à cette espèce des habitats d'alimentation et de repos comme le roncier longeant le fossé à proximité duquel elle a été observée, roncier dans lequel elle s'est réfugiée à notre arrivée. Cette espèce est protégée au titre de l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. De ce fait, la destruction des **individus** et des **habitats de reproduction et de repos** de cette espèce sont interdits.

Enfin, un **lépidoptère** a été identifié il s'agit du vulcain (*Vanessa atalanta*), une espèce commune fréquentant une large gamme de milieux.

Synthèse des enjeux

Le tableau suivant synthétise les espèces à enjeux protégées présentes sur le site.

Tableau 7 : Liste des espèces à enjeux observées sur la zone d'étude

Espèces observées	Liste rouge nationale	Enjeux régionaux	Enjeux locaux
Avifaune			
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	VU	Fort	Faibles
Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	NT	-	Faibles
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	LC	Notable	Faibles
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	NT	Notable	Faibles
Milan Royal (<i>Milvus milvus</i>)	VU	Très fort	Faibles
Herpétofaune			
<i>Pelophylax sp</i>	LC	-	Faibles
Couleuvre helvétique (<i>Natrix helvetica</i>)	LC	Notable	Notable

Au regard de leur réglementation et statut au sein de la liste rouge nationale, ces espèces peuvent être qualifiées à enjeux. L'ensemble de ces taxons n'utiliserait cependant que les milieux avoisinants pour assurer leur fonction de reproduction, d'alimentation ou encore de halte. En effet, au vu de la zone d'étude et des besoins écologiques de chaque taxon, l'emprise stricte de l'aménagement n'est pas propice à la reproduction de ces espèces, seulement ponctuellement au transit et à l'alimentation. Seule la couleuvre helvétique, recensée sur le site d'étude est susceptible d'utiliser ce dernier pour s'alimenter des amphibiens également inventoriés sur le site mais également pour se reposer au sein des quelques ronciers disponibles. Ces derniers peuvent, au vu de leurs caractéristiques être qualifiés d'habitats de repos pour cette espèce.

Localisation des espèces à enjeux et cortèges d'habitats

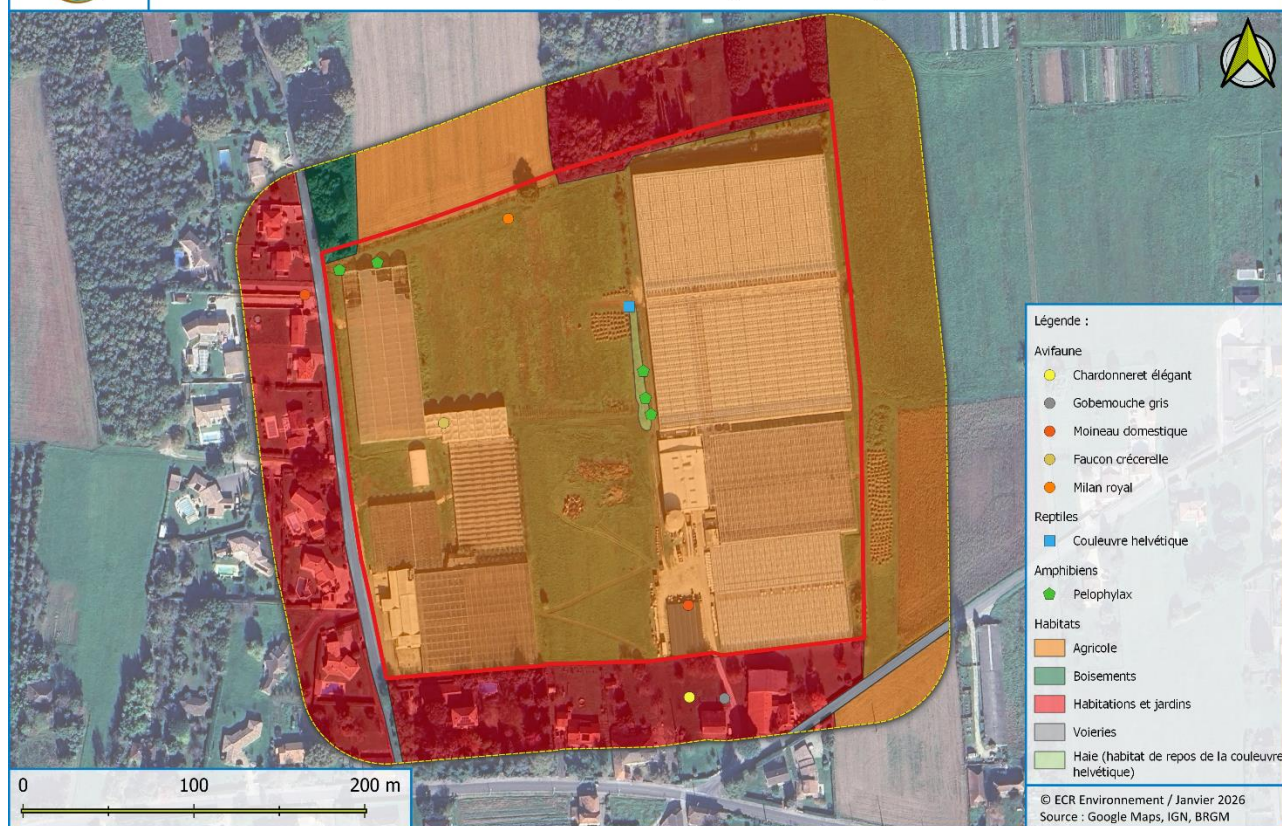


Figure 7 : Localisation des espèces à enjeux par rapport au projet

Le projet de serres pourrait impacter les zones d'alimentation et de repos de certaines espèces. Mais, de par le cadre paysager et l'historique du site d'étude (activités agricoles déjà présentes depuis de nombreuses années), ces impacts sont moindres dans le cas où les espèces disposent de zones de repli (notamment le bosquet au nord) et que ces habitats, à savoir le roncier en bordure de fossé, ne représentent pas de corridor écologique fonctionnel car la continuité est interrompue à l'extrémité de ce dernier. De ce fait, la perte de cet habitat pour la Couleuvre helvétique ne semble pas représenter un impact majeur pour la conservation locale de cette espèce. Les seuls risques ici concernent la destruction directe d'individus lors des travaux. Quelques mesures d'accompagnement peuvent cependant être mises en place afin de réduire ce risque.

3.1.3. Recommandations vis-à-vis du projet et préconisations clefs

- **Préserver** la haie arbustive au nord du projet, pour conserver les continuités et les refuges propices à la faune. **Renforcer**/laisser cette dernière et ses abords **s'enfricher** permettra d'offrir des habitats favorables à la couleuvre helvétique et aux autres espèces présentes sur le site.
- **Adapter le calendrier des travaux** afin de réaliser la suppression de la haie à l'est de la zone d'implantation de la future serre, hors période sensible pour la couleuvre helvétique (période de reproduction et d'hivernage), ces fonctions n'ayant pu être écartées de manière certaine au sein de cet habitat. Les travaux pourront ainsi être programmés en fin d'été, entre juillet et septembre. Cette intervention devra être couplée au passage préalable d'un écologue, puis le jour même des travaux, afin de vérifier l'absence de sites de reproduction d'autres espèces au sein de ce micro-habitat et de s'assurer de l'absence de la couleuvre helvétique. Le cas échéant, cette dernière pourra être incitée à quitter la zone, l'espèce privilégiant naturellement la fuite.

- Mettre en œuvre un **phasage des travaux** de comblement du fossé dans lequel la Grenouille rieuse a été observée, afin de défavoriser progressivement l'habitat et de limiter les risques de destruction d'individus. Le comblement devra être réalisé de manière graduelle, du sud vers le nord, en laissant s'écouler quelques jours entre chaque portion traitée, ce qui permettra d'inciter les individus présents à se déplacer naturellement vers le nord du site, dans les zones non impactées par les travaux.



4. ANNEXES

4.1. Liste des espèces faunistiques relevées

Annexe 1 : Liste des espèces faunistiques relevées

		MONDE			EUROPE			FRANCE		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge Mondiale	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive Oiseaux	Directive Habitat Faune Flore	Liste rouge Européenne	Plan national	Liste rouge Nationale	Protection nationale
Avifaune										
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	AII	-	-	-	LC	-	LC	Art 3
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LC	AII	-	-	-	LC	-	VU	Art 3
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	-	-	AII/2	-	LC	-	LC	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC	AII	AII	-	-	LC	-	NT	Art 3
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	LC	AII	AII	-	-	LC	-	NT	Art 3
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	LC	AIII	AEWA	-	-	LC	-	LC	Art 3
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	AIII	-	AII/2	-	LC	-	LC	-
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC	AIII	-	-	-	LC	-	LC	Art 3
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	AII	-	-	-	LC	-	LC	Art 3
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	LC	AIII	AII	AI	-	LC	-	VU	Art 3
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC	-	-	-	-	LC	-	LC	Art 3
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	AII	-	-	-	LC	-	LC	Art 3
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	-	-	AII/2	-	LC	-	LC	Art 3
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	LC	AIII	-	AII/1	-	LC	-	NA	Gibier : premier
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	AII	-	-	-	LC	-	LC	Art 3
Herpétofaune										
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	-	AIII	-	-	-	-	-	NA	Art 2
Pelophylax sp.	<i>Pelophylax sp.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entomofaune										
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	-	-	-	-	LC	-	LC	-

OBSERVATIONS IMPORTANTES

CONDITIONS DE VALIDITE DE L'ETUDE

1 - Le présent rapport et ses annexes (planches, plans hors-texte, etc.) constituent un tout indissociable. Les interprétations erronées qui pourront en être faites à partir d'une communication ou d'une reproduction partielle ne sauraient engager le bureau d'études ECR Environnement.

2 - le bureau d'études ECR Environnement ne peut être rendue responsable des modifications apportées au présent rapport sans son consentement écrit.

3 - Les conclusions de l'étude sont établies à partir d'informations disponibles fournies et collectées et de mesures et échantillonnages limités dans l'espace et le temps, qui ne permettent pas de présager d'hétérogénéités naturelles ou artificielles des milieux et de variations temporelles des conditions physiques (météorologie, période hydrologique, occupation des sols, activités anthropiques, etc.).

4 - Les méthodes de reconnaissance et de caractérisation du sol et sous-sol et des eaux souterraines et superficielles sont ponctuelles et ne sauraient être représentatives d'une zone plus étendue.

5 - Les résultats de l'étude sont valables uniquement dans le cadre de la demande et des hypothèses formulées par le client. Ils ont été établis en fonction des caractéristiques de son projet prévalant au moment où l'étude a été réalisée.

6 - Si, en l'absence de fourniture de l'ensemble des données demandées dans son offre, et à défaut de disposer de données précises spécifiques à la zone étudiée, le bureau d'études ECR Environnement a été amené dans le présent rapport à faire des hypothèses sur le projet. Il appartient au client ou à son maître d'œuvre de lui communiquer par écrit ses observations éventuelles sans quoi, il ne pourrait en aucun cas et pour aucune raison être reproché au bureau d'études ECR Environnement d'avoir établi son étude sur la base des dites hypothèses.

7 - Toute modification ultérieure du projet concernant la conception, l'implantation, et/ou le niveau, la taille des ouvrages ne pourra être prise en compte dans le rapport. En effet, ces modifications peuvent être de nature à rendre caduque certains éléments ou la totalité des conclusions de l'étude.

8 - Les conclusions de l'étude sont valables à la date de rédaction du présent rapport suivant la réglementation en vigueur à cette même date. Toute évolution réglementaire postérieure à la réalisation de l'étude devra être prise en compte par le client.

9 - L'utilisation des résultats du bureau d'études ECR Environnement pour chiffrer un coût autre qu'estimatif de travaux ou d'infrastructures ne saurait en aucun cas engager le bureau d'études ECR Environnement.



Agence de Toulouse

19 rue de l'Europe

31 850 MONTRABE

Tél : 05 62 89 10 00

SIRET 504 457 821 001 15 Code APE : APE 7112B

SARL au capital de 65 000€

N° TVA Intracom. : FR39504457821

Service Environnement

- Impact environnemental
- Ecologie faunique
- Diagnostic Zones Humides
- Sites et Sols Pollués
- Hydrogéologie
- Hydraulique et hydrologie
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales
- Etudes réglementaires

www.ecr-environnement.com